



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5101714

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 2/10/2025 10H49 C:020665 I:18893
V/REF : BDCE25424
V/Email reçu le Jeudi 02/10/2025 a 10H49

SDC 'Le Pastel'
C/O LÔNES
71, RUE TRONCHET
69006 LYON

SELON DEVIS N° 5080064

V/REF.IMM. 003

IMMEUBLE : LE PASTEL
MULTISERVICES
26 RUE DU DOCTEUR ROLLET
69100 VILLEURBANNE

Vaulx en Velin, le 22 Octobre 2025

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLEE N26 RUE DOCTEUR ROLLET - CONTACTER M.LEQUENNE TEL *06 29558962* OU
M TERRAZ TEL07 87813964

MOTIF : Votre accord sur notre devis n° 5080064 du 26/08/2025 d un montant de
964,13 EURO HT

Donneur d'ordre : Mme P JANIN

NATURE DU L'INTERVENTION :

Pompage/nettoyage de Fosse(s)/Bac(s) de décantation/Séparateur hydrocarbure
par procédé hydraulique haute pression.

- POMPAGE ET NETTOYAGE DE LA FOSSE DE RELEVAGE
DEPOSE DE LA POMPE DE RELEVAGE
- REPRISE DE L'ETANCHEITE DE LA PAROI DE LA CUVE DE RELEVAGE
REMISE EN PLACE DE LA POMPE
NETTOYAGE DES LIEUX
TRAITEMENT DES DÉCHETS DE CURAGE INCLUS.

NOTRE INTERVENTION DU 14/10/2025

OBSERVATIONS : DT LCOMPTER Email envoyé le 14/10/25 a 14H47 Mme P JANIN

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Mise en oeuvre d'un véhicule mixte hydrocureur.
Aspiration du contenu de la fosse, curage haute pression des parois et du fond.
Pompage des boues et transport pour destruction en centre de traitement agréé.
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	P.U. HT	
1,00	Travaux conformes au DEVIS en référence	964,13	964,13



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5101714

*Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365*

TOTAL H.T.	964,13
T.V.A. a 10,00%	96,41
TOTAL T.T.C.En EURO	1060,54

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 30 Novembre 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.